



Orford

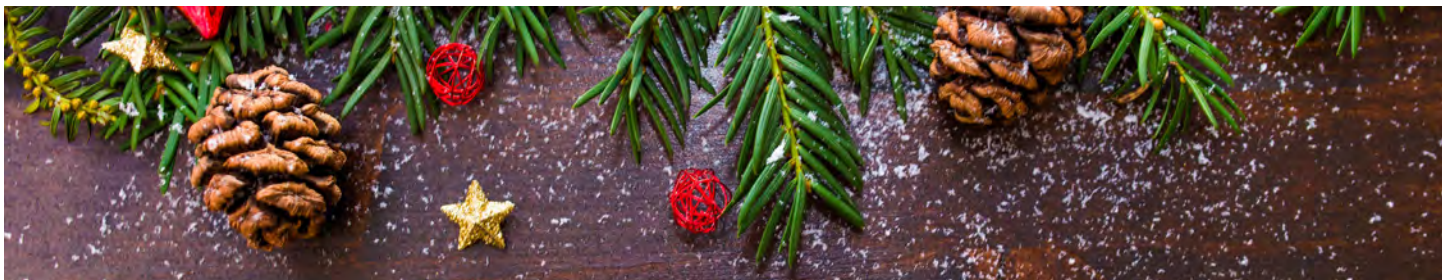
BULLETIN ÉLECTRONIQUE – DÉCEMBRE 2019

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD
2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8
Tél. : 819 843-3111 / Sans frais : 450 532-3272
canton.orford.qc.ca





NOUVELLES



MOT DE LA MAIRESSE

Bonjour à tous et à toutes,

La venue du temps des Fêtes et ses préparatifs rappellent l'importance de la vie associative et des activités de rassemblement dans la communauté. Le samedi 7 décembre dernier avait lieu la très belle fête de Noël organisée par Orford 3.0 dans le parc de la Rivière-aux-Cerises et à la mairie. Un grand succès, qui repose sur les généreux bénévoles et la coordonnatrice, M^{me} Julie Marchessault, que je tiens à remercier chaleureusement.

Au plan politique, l'année 2019 a été marquée par un travail assidu vers la réalisation de nos engagements électoraux et une continuité du dialogue entre les citoyens et les citoyennes et la Municipalité amenant cette dernière à poser plusieurs gestes dont : la signature d'une déclaration d'urgence climatique, la mise en place d'un conteneur pour la récupération du verre, un sondage sur la mobilité durable et l'ajout du service de Taxi 12-17.

De plus, comme vous le savez, nous avons présenté en novembre un projet de pavillon communautaire au parc de la Rivières-aux-Cerises qui a reçu un accueil très favorable, tout en créant un débat sur la question de la sauvegarde des bâtiments plus anciens au village, dont la petite maison blanche appartenant à la Municipalité. Ce débat nous amène à approfondir la question du patrimoine et à réévaluer comment le pavillon communautaire peut mieux intégrer les préoccupations patrimoniales, tout en enrichissant la signature architecturale du cœur villageois, qui en a bien besoin. Voilà un beau défi à relever pour notre collectivité.

Le budget 2020, adopté la semaine dernière, reflète aussi des besoins exprimés par la population en plus de combler les obligations en gestion municipale et en améliorant continuellement la qualité de nos infrastructures et de nos services. Tout cela en conservant un taux de taxation le plus bas possible. Notre objectif en tant que conseil était de limiter l'augmentation annuelle en deçà de l'indice des prix à la consommation (IPC), ce qui est à nouveau atteint pour le budget 2020.

Nos efforts dans les différents services municipaux :

- voirie : le plan de réfection est majoré;
- environnement : la gestion des matières résiduelles est améliorée et le suivi des installations septiques est optimisé;
- urbanisme : la révision des règlements d'urbanisme est en voie de conclusion.

Vous recevrez au début du mois de janvier l'invitation à un déjeuner de la mairesse au cours duquel, avec mon équipe, nous échangerons avec vous sur notre municipalité et les enjeux qui vous interpellent.

Sur ce, place au temps des Fêtes! Qu'il soit empreint d'amusements et qu'il vous procure un moment de ressourcement!

Au nom des membres du conseil et du personnel de la Municipalité,

Marie Boivin, Mairesse



BUDGET MUNICIPAL 2020

Le budget 2020 de la Municipalité d'Orford a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 décembre 2019. Les principaux objectifs de cet exercice financier sont de maintenir un taux de taxation compétitif, tout en respectant les attentes des citoyens et en maximisant les efforts sur l'offre de services de qualité que ce soit en matière de voirie, d'environnement, de vie communautaire et de développement économique. De surcroît, la Municipalité tient à minimiser le plus possible l'impact du nouveau rôle financier (2019-2021) dans ce budget.

Voici les principaux éléments à retenir du budget municipal 2020 :

- hausse du taux de taxe moyen inférieur à l'Indice des prix à la consommation (IPC = 1,9 %);
- des dépenses augmentées de 2,8 % par rapport à 2019;
- poursuite des grands projets dont :
 - le pavillon communautaire;
 - le réseau cyclable;
 - la révision des règlements d'urbanisme;
 - le développement du cœur villageois;
- des investissements supplémentaires en environnement, en infrastructures et en voirie.

TAXES ET TARIFS 2019

TAXES (/100\$ d'évaluation)	2019	2020	Variation	
			\$	%
Taux total - Résidentiel	0,5862 \$	0,5940 \$	0,0078 \$	1,3%
Taux total - Terrains vagues desservis	0,6887 \$	0,6969 \$	0,0082 \$	1,2%
Taux total - Immeubles non-résidentiels	0,8354 \$	0,8432 \$	0,0078 \$	0,9%
TARIFS (/u.)	2019	2020	Variation	
			\$	%
Égout	126,51 \$	127,63 \$	1,12 \$	0,9%
Aqueduc	117,38 \$	121,49 \$	4,11 \$	3,5%
Matières résiduelles - résidentiel	159,18 \$	167,64 \$	8,46 \$	5,3%
Matières résiduelles - non résidentiel	183,16 \$	190,65 \$	7,49 \$	4,1%
Inspection /mesurage fosses septiques	31,41 \$	32,64 \$	1,23 \$	3,9%

Pour consulter la présentation complète du budget 2020, [cliquez ici](#). Vous trouverez sur le site Internet tous les documents de référence [au budget 2020](#).



PROGRAMME PAIR, UNE PRÉSENCE RASSURANTE POUR DEMEURER CHEZ SOI

Vivre seul comporte certains risques... Peu importe notre état de santé! Une maladie, un accident ou une chute... Et si nous ne sommes pas en mesure de demander de l'aide, qui le fera pour nous? Le programme Pair peut prolonger le maintien à domicile de l'abonné en veillant sur sa santé, sa sécurité et en favorisant sa quiétude et celle de ses proches. GRATUIT, flexible et multilingue, il a même permis de sauver plusieurs vies au Québec!

Le programme Pair s'adresse principalement aux personnes vieillissantes, en perte d'autonomie et vivant seules. Est considérée comme vivant seule la personne accompagnée d'une autre, si cette dernière ne pouvait secourir la première.

Fonctionnement : C'est un service personnalisé d'appel automatisé qui joint les abonnés pour s'assurer de leur bon état de santé. C'est l'abonné qui choisit l'heure de l'appel et le nombre d'appels par jour. Lorsque le programme contacte l'abonné, le fait de répondre indique que tout va bien. Après 3 tentatives en l'espace de 20 minutes, si l'abonné n'a pas répondu, le système déclenche une alerte et une visite à domicile est effectuée pour s'assurer de l'état de santé de l'abonné. Dans notre MRC, le service est offert 24 heures par jour, 365 jours par année.

Pour toute information ou pour adhérer au programme Pair, veuillez contacter Mickaël Laroche à la Régie de police de Memphrémagog par courriel (mickael.laroche@policerpm.com) ou au 819 843-3334 poste 0.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE LA MUNICIPALITÉ D'ORFORD

Le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2020 comme suit :

- le lundi 13 janvier à 19 h;
- le lundi 3 février à 19 h;
- le lundi 2 mars à 19 h;
- le lundi 6 avril à 19 h;
- le lundi 4 mai à 19 h;
- le lundi 1er juin à 19 h;
- le lundi 6 juillet à 19 h;
- le lundi 3 août à 19 h;
- le mardi 8 septembre à 19 h;
- le lundi 5 octobre à 19 h;
- le lundi 2 novembre à 19 h;
- le lundi 7 décembre à 19 h.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

CONSEILS POUR LE TEMPS DES FÊTES



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.



CUISINE DES FÊTES

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Dénéigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.




CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

The background of the page features two packages wrapped in brown kraft paper, resting on a dark wooden surface. The packages are tied with natural twine and decorated with pinecones and sprigs of evergreen. One package on the right has a white, star-shaped wax seal. The overall aesthetic is rustic and eco-friendly.

CAMPAGNE:
GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES



COLLECTE D'ARBRES DE NOËL

La collecte des arbres de Noël se fera dans la semaine du 6 janvier 2020. Les arbres seront broyés et les copeaux seront compostés par la Municipalité. Nous amorcerons donc l'année 2020 sur une belle note écoresponsable. À noter que seuls les arbres naturels sont acceptés.

Consignes et recommandations :

- Dépouiller votre sapin de toute décoration ou d'emballage;
- Mettre votre arbre en bordure de rue et à l'écart de votre bac de recyclage;
- Si une tempête de neige a lieu la veille, prière de mettre votre arbre le matin même pour éviter qu'il ne soit complètement enfoui sous la neige. Un arbre gelé dans un banc de neige ne peut être ramassé;
- Éviter de le piquer dans un banc de neige.
- Le coucher en bordure de rue avant 7 h le matin du 6 janvier 2020. Ils seront ramassés au cours de la semaine.

CETTE ANNÉE, CÉLÉBREZ SANS GASPILLER

Cette année, offrez des expériences à vos proches ou des cadeaux durables.

[VOICI QUELQUES IDÉES CADEAUX](#) : bouteille ou tasse réutilisable, bijou fait maison, billets de concert ou de cinéma, chèque-cadeau d'une épicerie, sacs à vrac réutilisables, conserves faites maison, contenants réutilisables, couteau multifonctions, cours de cuisine, serviettes de table en tissu, carnet de coupons, décorations de Noël, plateau de jeu en bois (échecs, scrabble), journée de congé, patin à glace et abonnement de saison au musée. N'oubliez pas l'emballage zéro déchet! [POUR EN SAVOIR PLUS](#)



POUR FACILITER LE TRI, TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ÇA VA OÙ?



Grâce à l'application ÇA VA OÙ? De Recyc-Québec: **TROUVEZ FACILEMENT** comment vous départir de plus de 1 000 produits selon votre municipalité; **VISUALISEZ RAPIDEMENT** l'emplacement des points de dépôt et des écocentres les plus près grâce à la géolocalisation; **ACCÉDEZ EN TOUT TEMPS** à des informations utiles pour vous aider dans le tri. [POUR TÉLÉCHARGER L'APPLICATION](#)

LES FÊTES, UNE OCCASION IDÉALE POUR RÉCUPÉRER

Que diriez-vous de passer un Noël vert? La période des Fêtes est souvent synonyme de cadeaux et de rassemblements. C'est pourquoi le bac de récupération est un allié important pour récupérer les décorations et les emballages, par exemple. Par contre, vous ne pouvez pas y déposer tout ce que vous voulez. Voici un aide-mémoire pour vous accompagner dans la récupération de chaque matière de façon responsable. [POUR EN SAVOIR PLUS](#)

CE QUE VOTRE BAC NE VEUT PAS RECEVOIR EN CADEAU PENDANT LE TEMPS DES FÊTES...

CE QUE VOTRE BAC ADORE RECEVOIR PENDANT LE TEMPS DES FÊTES!

Utensiles en plastique
Éviter d'utiliser
Penser à des ustensiles durables
Sinon, poubelle

Vêtements
Donner
Sinon, à l'écocentre

Lumières de Noël
Réutiliser
Sinon, à l'écocentre

Styromousse
Éviter cet emballage
Réutiliser
Sinon, poubelle

Guirlande de Noël
Réutiliser
Donner au suivant
Sinon, poubelle

Verre à vin ou boule de Noël cassé
Poubelle, pas le choix

Sapin de Noël naturel
Participer à la collecte municipale spéciale

Bouchon de liège
Bricolage
Points de dépôt
Sinon, poubelle

Jouet
Donner au suivant
Sinon, à l'écocentre

Restes de repas
Congeler
Partager
Composter

Papier d'emballage métallisé, chou, ruban
Éviter d'utiliser
Réutiliser au maximum
Sinon, poubelle

Canette
Rapporter si consignée ou dans le bac

Enveloppes
Dans le bac!

Boîte de jouet
Séparer les matières et mettre dans le bac

Papier de soie
Dans le bac!

Bouteille de plastique
Rapporter si consignée ou dans le bac!

Boîte de carton
Dans le bac!

Bouteille de vin
Dans le bac!

Papier d'emballage non métallisé
Dans le bac!

Contenant de verre
Dans le bac!

Boîte de conserve
Dans le bac!



SERVICES



DÉNEIGEMENT MUNICIPAL ET BACS

Pour permettre à la Municipalité d'Orford de vous offrir un service sécuritaire et professionnel durant la saison hivernale, il est important de déneiger et de déglacer vos bacs à ordures et vos bacs de matières compostables et de permettre un accès facile pour les éboueurs. De plus, lors d'une tempête hivernale, il est fortement recommandé de placer vos bacs roulants en bordure de rue le matin même de la collecte. Cela permet de diminuer les risques de renversement de vos bacs par les véhicules affectés au déneigement, d'éviter les bris et surtout de faire en sorte que vos matières soient collectées.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.



RAPPEL INTERDICTION STATIONNEMENT HIVERNAL

Le stationnement est interdit l'hiver sur l'ensemble des chemins sous la responsabilité municipale du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, en tout temps. Vu l'étroitesse de plusieurs rues et la topographie accidentée de notre territoire, il est important de respecter cette réglementation afin d'assurer un déneigement approprié et sécuritaire pour les usagers autant que pour les travailleurs. Le non-respect de cette interdiction pourra entraîner une amende de 50 \$ plus les frais.

A close-up photograph of a person's hands wearing grey knit gloves with pink paw prints, holding a small amount of snow. The person is wearing a dark, textured winter jacket with a silver zipper. The background is a soft, out-of-focus white, suggesting a snowy environment. The overall mood is cozy and wintry.

CULTURE, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS



INSCRIPTIONS AUX COURS D'ORFORD 3.0

La période d'inscription aux cours d'Orford 3.0 pour janvier 2020 est ouverte! Découvrez notre belle programmation de cours avec des entraîneurs et des professeurs passionnés!

[HORAIRE DES COURS ET INSCRIPTIONS EN LIGNE](#)

CALENDRIER FIN DÉCEMBRE 2019 ET JANVIER 2020

1^{er} novembre au 1^{er} avril | Municipalité d'Orford
INTERDICTION STATIONNEMENT HIVERNAL

23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 | Mairie d'Orford
FERMETURE DES BUREAUX POUR LE CONGÉ DES FÊTES

30 décembre 2019 | Municipalité d'Orford
COLLECTE SPÉCIALE DES DÉCHETS

6 janvier 2020
DÉBUT DE LA COLLECTE PORTE-À-PORTE D'ARBRES DE NOËL

13 janvier 2020 | Mairie d'Orford
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
